

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Secrétariat du Gouvernement.

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Visite de S. A. S. le Prince à l'Hôpital bénévole de l'hôtel Alexandra.  
Présence de Mademoiselle de Valentinois à la fête organisée au profit de la Croix-Rouge Anglaise.  
Départ de S. A. S. le Prince et de Mademoiselle de Valentinois.

**PARTIE OFFICIELLE :**

Résultat des Elections des Délégués du Conseil Communal au Collège Electoral chargé de nommer les Conseillers nationaux.  
Résultat des Elections des Délégués au Collège Electoral. Arrêté ministériel fixant la date de l'élection des Conseillers nationaux.  
Avis relatif à la réunion du Collège Electoral chargé de nommer les Conseillers nationaux.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Visite de M. le Consul Général de France à l'Ouvroir des Alliés.  
Arrivée de réfugiés.  
Répartition du produit de la redevance d'un établissement cinématographique.  
Concert de musique de chambre donné par le Cercle César Franck.

**MAISON SOUVERAINE**

S. A. S. le Prince S'est rendu, mercredi dernier, à l'Hôpital bénévole installé dans les locaux de l'Hôtel Alexandra.

Son Altesse était accompagnée de M. Jaloustre, Conseiller privé, Chef du Cabinet Civil, faisant fonctions de Ministre d'Etat, et du Commandant d'Arodes de Peyriague, Aide de Camp.

Le Prince a été reçu par M. Albéric Neton, Consul Général de France, et M<sup>me</sup> Neton; M<sup>me</sup> Bornier, présidente de la Croix Rouge; M. Camille Blanc; M. Casta, administrateur de l'Hôpital; les Docteurs Karindji, Marsan et Maurin.

Son Altesse a successivement visité toutes les salles et S'est entretenue avec les malades et les blessés, les interrogeant sur leur état et leur manifestant le plus bienveillant intérêt.

A l'issue de la visite, M. le Consul Général de France a prononcé les paroles suivantes, en présence de tous les officiers et soldats, ainsi que du personnel de l'Hôpital :

Je crois répondre au désir de tous et me faire l'interprète d'une pensée commune en Vous remerciant, Monseigneur, d'avoir bien voulu, en dépit de Vos occupations multiples, consacrer à cette maison, qui est Votre œuvre, quelques-uns de Vos précieux instants.

Nous sentons tout le prix du haut témoignage d'intérêt et de sympathie que Vous avez bien voulu donner ainsi à nos chers poilus, acteurs grandioses, héros prodigieux de la plus formidable des guerres. Champions de l'Honneur et du Droit, ils combattent pour le triomphe de la Liberté humaine. Leur courage n'a d'égal que leur modestie. Leur front ceint de couronnes s'auréole pour beaucoup encore de grâce juvénile. Votre cœur de marin les a compris, Monseigneur, et rien ne pouvait plus les émouvoir que Votre visite si reconfortante dans sa simplicité.

Ici, comme au dehors, les Français connaissent depuis longtemps, Monseigneur, Votre libéralisme éclairé, Votre souci constant du bien public ainsi que Votre générosité inlassable. Et je faillirais à ma tâche si je ne profitais de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour Vous dire, en leur nom, leur gratitude infinie.

A l'heure peut-être la plus dure de l'atroce guerre qui nous a été imposée, dans leur cœur enflammé de la plus sainte espérance, les Français de la Principauté, Monseigneur, associent le nom respecté d'un Prince dont ils goûtent chaque jour les bienfaits au nom vénéré de leur Patrie chère.

Vive le Prince Albert I<sup>er</sup> !

Vive la France !

L'assistance s'est associée par de vifs applaudissements aux sentiments exprimés par M. le Consul Général de France.

Son Altesse a pris ensuite la parole pour remercier M. Albéric Néton et S'est adressée à tous en termes qui ont produit une profonde impression.

Le Prince a quitté l'Hôpital Alexandra pour Se rendre à la Maison de Convalescence pour officiers alliés, installée dans l'immeuble de de l'Hôtel Saint-James. Son Altesse, qui a été, à Son arrivée, l'objet de marques unanimes de déférence et de respect, a prononcé quelques paroles dont l'assistance a été vivement émue.

Mademoiselle de Valentinois, accompagnée de M<sup>lle</sup> Amaury, a bien voulu assister, lundi 22 avril, à la fête donnée au théâtre Majestic au profit de la Croix Rouge Anglaise. Une partie de concert et une partie théâtrale ont été suivies d'un thé.

Dans la nombreuse assistance on remarquait : la Comtesse de Mar; M<sup>lle</sup> Amaury; M<sup>me</sup> de Castro; M<sup>me</sup> Drugman; M<sup>rs</sup> Cass; M<sup>r</sup> Sim, Vice-Consul d'Angleterre; M. Albéric Néton, Consul Général de France; M. le Chevalier Mazzini, Consul d'Italie; M<sup>rs</sup> Victoria Campbell; M<sup>rs</sup> Augustin Clifford Tower; M<sup>rs</sup> Villiers Barnett; M<sup>rs</sup> Bottomly; M<sup>rs</sup> Cohn, M<sup>r</sup> et M<sup>rs</sup> Robert Ash; M<sup>rs</sup> C. J. Moore, etc.

La recette nette s'élève à 1530 fr. dont 200 fr. ont été offerts par Mademoiselle de Valentinois. Cette somme a été remise à la Chambre de Commerce Anglaise à l'intention de la Croix Rouge Anglaise.

S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup>, en compagnie de Mademoiselle de Valentinois, a quitté la Principauté vendredi matin, par le rapide, Se rendant à Paris.

Son Altesse Sérénissime, qui était accompagnée de M. Fuhrmeister, Son secrétaire particulier, a été saluée, sur le quai de la gare, par M. Jaloustre, Conseiller privé, Chef du Cabinet Civil, faisant fonctions de Ministre d'Etat; M. Roussel, Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires et du Service des Relations Extérieures; M. Charles Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement; M. Raymond, Maire de Monaco, et par plusieurs Chefs de service, membres du Conseil Communal et diverses notabilités.

Le Prince a bien voulu S'entretenir quelques instants avec les personnes présentes. Un superbe bouquet lié d'un ruban aux couleurs nationales a été offert à Mademoiselle de Valentinois par un groupe de jeunes filles.

**PARTIE OFFICIELLE****Election des 9 délégués et 3 suppléants du Conseil Communal au Collège Electoral chargé de nommer les Conseillers Nationaux.**

Le Conseil Communal s'est réuni le 28 avril 1918 à la Mairie de Monaco, à l'effet d'élire neuf délégués et trois suppléants au Collège Electoral chargé de nommer les Conseillers Nationaux.

Voici les résultats du scrutin.

Nombre de votants : 15.

Majorité absolue : 8.

Etat des suffrages pour l'élection des délégués :

MM. Olivie Joseph	14 voix.
Reymond Suffren	13 »
Aureglia Louis (Avocat)	13 »
Bellando Honoré	13 »
Marsan Antoine	10 »
Médecin Alexandre	9 »
Marquet Henri	8 »
Fontana Michel	8 »
Olivie Séraphin	8 »

MM. Gastaud Théophile et Settimo César, qui avaient obtenu respectivement un nombre de 8 voix, ont déclaré spontanément ne pas accepter le mandat de Délégué.

Election des suppléants :

Aucun des candidats n'ayant obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue, il a été procédé à un deuxième tour qui a donné les résultats suivants :

MM. Settimo César	9 voix.
Bergeaud Paul	9 »
Jiofredy Pierre	8 »

**Election de 21 délégués et 6 suppléants au Collège Electoral chargé de nommer les Conseillers Nationaux.**

Le même jour a eu lieu à la Mairie l'élection au suffrage universel de 21 délégués et 6 suppléants au Collège Electoral.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits	627.
Nombre de votants	497
Bulletins n'entrant pas en compte pour le calcul de la majorité	2
Restent	495

Majorité absolue : 248.

Etat des suffrages obtenus par chaque candidat pour l'élection des délégués :

MM. Aureglia Fulbert	485 voix.
Blanchy Adolphe	476 »
Marquet Eugène	473 »
Bonafède Jean	471 »
Médecin Louis	471 »
Vatrican Etienne	471 »
Bellando de Castro Louis	469 »
Cioco Paul	461 »
Néri Louis	461 »
Olivie Henri	458 »
Rapaire Louis	456 »
Crovetto Joseph	454 »
Gastaldi Maurice	444 »
Armita Second	443 »
Giordano Edouard	439 »
Marsan Jean	438 »
Ciais Clément	435 »

Fontana François.....	432 voix.
Marquet Eugène (jeune).....	430 »
Raimbert Joseph.....	430 »
Lorenzi Joseph.....	408 »

Etat des suffrages obtenus par chaque candidat pour l'élection des suppléants :

MM. Scotto Albert.....	467 voix.
Mullot Charles.....	429 »
Bonafède Joseph.....	425 »
Bergeaud Henri.....	423 »
Gastaud Baptistin.....	420 »
Allavena Célestin.....	406 »

#### ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté ;

Vu la Constitution du 5 janvier 1911, modifiée par l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1918 ;

Vu les articles 17 et 18 de l'Ordonnance du 22 février 1918, sur l'élection des Conseillers nationaux ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 28 avril 1918, constatant la désignation par l'Assemblée de neuf délégués et de trois suppléants au Collège électoral chargé de désigner les Conseillers nationaux ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales qui ont eu lieu le 28 avril 1918 pour la désignation des vingt et un délégués et des six suppléants élus au suffrage universel ;

Vu la délibération, en date du 29 avril 1918, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE UNIQUE. — La date de l'élection des Conseillers nationaux est fixée au dimanche 19 mai 1918.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 29 avril 1918.

Le Conseiller Privé, Chef du Cabinet Civil,  
ff<sup>ms</sup> de Ministre d'Etat,  
G. JALOUSTRE.

#### Avis.

Le Collège électoral chargé de nommer les Conseillers nationaux, le dimanche 19 mai, se réunira à la Mairie. Conformément à l'article 8 de l'Ordonnance du 22 février 1918, les membres du Collège seront convoqués par les soins du magistrat de la Cour d'Appel ou du Tribunal qui sera désigné par M. le Premier Président de la Cour d'Appel pour présider ledit Collège.

#### ÉCHOS & NOUVELLES

M. Albéric Neton, Consul Général de France, a visité, vendredi dernier, l'Ouvroir des Alliés, placé sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup>. Cette œuvre, installée dans les locaux du Park-Palace, offerts gracieusement par la Société du Park-Palace, est placée sous la direction d'un Comité présidé par M<sup>me</sup> la Comtesse de Mar et dont la vice-présidente est M<sup>me</sup> Bornier.

Assistaient à cette réunion : M<sup>me</sup> la Baronne Lehmann, directrice du travail ; M. C. N. Williamson, secrétaire honoraire du Comité ; l'Hon. Victor Bethell, trésorier ; M<sup>me</sup> Albéric Neton ; M. Sim, Vice-Consul d'Angleterre ; M. Bonnau Van Oudkarspel, Consul des Pays-Bas à Nice ; M. le Médecin Major Kenderdij.

Des allocutions applaudies ont été prononcées par M. le Dr Barbatis, médecin conseil de l'Ouvroir, et par M. le Consul Général de France ; M<sup>me</sup> la Comtesse de Mar a remercié M. Albéric Neton et fait l'éloge de ses collaboratrices.

Un nouveau convoi de 45 réfugiés venant de la région d'Amiens est arrivé samedi dernier dans la Principauté.

Ces infortunés ont été reçus à la gare de Monaco par MM. Noghès, président du Comité des Réfugiés, Massias de la Barre, représentant le Ministre d'Etat, Imbert, directeur du Service des réfugiés, et Farine, commissaire spécial.

Ils ont été ensuite conduits à l'ancien Tribunal où ils sont hospitalisés.

La répartition faite par le Gouvernement de la redevance acquittée par le Cinéma de la Poste sur le montant de ses recettes du mois de Mars 1918 a donné les résultats suivants :

Goutte de lait.....	300 fr.
Soupe populaire.....	300 »
Ouvroir des Alliés.....	300 »

Le Cercle César Franck, autorisé par Décision Souveraine et dont S. A. S. le Prince a bien voulu accepter la Présidence d'Honneur, a donné, mercredi dernier, à 4 heures de l'après-midi, sa première séance dans la salle du Théâtre Majestic.

M. Reymond, maire de Monaco, promoteur de cette fondation et président du Comité, a ouvert la séance par un excellent et substantiel discours dans lequel il a exposé le but que s'étaient proposé les membres fondateurs, rappelé les concours qu'ils avaient rencontrés et justifié, par un éloquent éloge de César Franck, le choix du nom de la Société. Le Cercle César Franck répondra au vœu de tous les amateurs de vraie musique en donnant des séances de musique de chambre d'un caractère purement et hautement artistique. Il contribuera à rehausser le prestige de la Principauté et à en faire ce qu'elle doit être, un véritable centre d'art.

Ces paroles ont été soulignées de bravos prolongés et le concert a commencé, qui a permis d'applaudir le style et la virtuosité de MM. Wagemans, violoniste, Benedetti, violoncelliste, et Lauweryns, pianiste, dans la *Sonate* pour violoncelle et piano de Boëllmann, le *trio* de Saint-Saëns et la *Sonate en la* pour violon et piano de César Franck.

Une assistance élégante emplissait la salle. On remarquait M. Jaloustre, Conseiller privé, Chef du Cabinet Civil, faisant fonctions de Ministre d'Etat ; M. le Secrétaire d'Etat et M<sup>me</sup> Roussel-Despierres ; M. Ch. Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement ; M. Verdier, premier Président de la Cour d'Appel ; M. Allain, Procureur général ; M. Mazzini, Consul d'Italie ; la Princesse Mirza Riza Khan ; le Colonel Lemoël ; M. Léon Jehin ; le Chanoine Perruchot, etc.

A l'issue du concert, une quête fut faite au profit des soldats aveugles en traitement à l'hôpital de Monaco et des familles nécessiteuses des soldats appartenant aux 27<sup>e</sup> et 67<sup>e</sup> bataillons de chasseurs alpins de Menton. Cette quête a produit la somme de 300 francs qui a été partagée entre les deux œuvres.

Étude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

#### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES de Valeurs Mobilières

Le samedi 18 mai 1918, à 11 heures du matin, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin et par le ministère de M<sup>e</sup> Antoine Blanc, son suppléant, notaire à ce commis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques :

De 181 actions du Mont-de-Piété de Monaco, société anonyme au capital de 300.000 francs, ayant son siège à Monaco.

Ces actions dépendent de la succession de M. FRANÇOIS MÉDECIN, en son vivant architecte, demeurant à Monaco, où il est décédé le 19 décembre 1914.

La vente est poursuivie à la requête de :

1<sup>o</sup> M. Gustave Médecin, employé au Casino, demeurant à Monte-Carlo ;

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Jeanne-Antoinette Médecin, dite Joséphine, sans profession, épouse de M. Henri Basso, horloger, avec lequel elle demeure à Monaco ;

3<sup>o</sup> M. Marcel Médecin, élève architecte, demeurant à Paris ;

4<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie-Françoise Médecin, dite Pauline, sans profession, épouse de M. Étienne Crovetto, négociant, avec lequel elle demeure à Monaco ;

5<sup>o</sup> M. Mathieu-François-Maurice Médecin, employé à la Mairie, demeurant à Monte-Carlo ;

6<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Blanche-Dévote-Antoinette Médecin, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Monte-Carlo ;

7<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Louise-Madeleine-Françoise Gognet, veuve de M. Antoine-Louis Médecin, sans profession, demeurant à Monaco,

Agissant en qualité de mère et tutrice naturelle et légale de ses trois enfants mineurs savoir :

a) Edmond-Félix-Ange Médecin,

b) Henri-Alexandre Médecin,

c) M<sup>lle</sup> Gilberte-Mérone-Marie Médecin.

« Tous les sus-nommés agissant dans un intérêt commun comme héritiers bénéficiaires pour partie de feu

« François Médecin, leur oncle sus-nommé, ayant M<sup>e</sup> « Reymond pour avocat » ;

8<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Ethel Tobias, demeurant à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise),

Agissant en qualité de tutrice légale de sa fille mineure Jenny Tobias, laquelle est habile à se dire et porter héritière éventuelle pour partie dudit M. François Médecin, ayant M<sup>e</sup> Raybaudi pour avocat ;

9<sup>o</sup> Et, en tant que de besoin, à la requête de MM. Ernest Leoncini, ancien notaire, demeurant à Nice et Gustave Médecin agissant en qualité d'administrateurs provisoires de la succession de feu François Médecin.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de première instance de Monaco, en date du 18 avril 1918.

Les actions seront mises en vente en sept lots, soit : six lots de 25 chacun, et un lot de 31, sur la mise à prix de : cent soixante-quinze francs par titre, avec faculté d'ablotissement à la fin des enchères.

Le prix sera payable comptant, outre les charges.

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> Blanc, sus-nommé, commis pour procéder à la vente aux termes de l'ordonnance précitée, et détenteur du cahier des charges.

Monaco, le 30 avril 1918.

Signé : A. BLANC, suppléant.

#### Société anonyme des Etablissements G. Barbier

#### AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme des Etablissements G. Barbier sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le jeudi 30 mai 1918, à 15 heures, au siège social, 11, rue Florestine.

ORDRE DU JOUR :

1<sup>o</sup> Lecture du rapport du Conseil d'administration.

2<sup>o</sup> Lecture du rapport des Commissaires des comptes.

3<sup>o</sup> Approbation des comptes de l'exercice 1917-1918 et décharge à qui de droit.

4<sup>o</sup> Fixation du dividende.

5<sup>o</sup> Nomination d'Administrateur.

6<sup>o</sup> Nomination des Commissaires des comptes pour l'exercice 1918-1919 et fixation de leur rétribution.

Le Conseil d'administration rappelle que, pour donner droit à l'assistance à l'Assemblée, le dépôt des titres ou du récépissé des titres dans un établissement financier devra être fait dans les trois jours francs avant la date de l'Assemblée. Au siège social, les titres ou récépissés seront reçus les mercredis et vendredis, de 10 heures à 15 heures, à dater de la publication de la présente annonce.

#### AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme des Etablissements G. Barbier sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 30 mai 1918, à 16 heures, au siège social, 11, rue Florestine.

ORDRE DU JOUR :

1<sup>o</sup> Lecture du rapport du Conseil d'administration.

2<sup>o</sup> Modification aux statuts, article 19.

MM. les Actionnaires sont instamment priés de déposer leurs titres dans les conditions fixées au précédent avis pour l'Assemblée générale ordinaire. Les décisions à prendre étant importantes, la présence du plus grand nombre d'actionnaires possible est utile pour former la quotité d'actions représentées requise pour la validité des délibérations de l'Assemblée extraordinaire.

Le Conseil d'administration.

Étude de M<sup>e</sup> Gabriel VIALON,  
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,  
7, place d'Armes.

#### VENTE SUR SAISIE

Le vendredi 10 mai 1918, à deux heures du soir et jours suivants, aux villas Colombe et Montjoie, sise à Monaco, avenue de Monte-Carlo, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers garnissant lesdites villas et consistant en :

Piano marque A. Bord ; salles à manger complètes ; buffets ; chambres pitchpin, acajou, hêtre et autres ; lits en cuivre, en fer, etc. ; armoires anglaises ; armoires à glace, à linge ; secrétaires, commodes, canapés, chaises longues, etc., etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

E. MIGLIORETTI,  
Suppléant M<sup>e</sup> VIALON, huissier.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1918.